

1 TABLEAU DES QUANTITÉS ET DES PRIX

N° DE L'ARTICLE	DESCRIPTION DES TRAVAUX	UNITÉS	QTÉ	COÛT UNITAIRE	MONTANT CALCULÉ
Section A					
1	Mobilisation et démobilitation d'une barge munie de bèches d'ancrage, excavatrice avec opérateur et remorqueur	Montant forfaitaire	1		
2	Mobilisation et démobilitation d'un chaland	Montant forfaitaire	1		
3	Mobilisation et démobilitation d'une équipe d'entretien des ponts	Montant forfaitaire	1		
4	Location d'une barge munie de bèches d'ancrage	Horaire	160		
5	Location d'une excavatrice avec opérateur	Horaire	160		
6	Location d'un remorqueur	Horaire	160		
7	Location d'un chaland	Quotidien	20		
8	Équipe d'entretien des ponts et outils	Heure-personne	160		
9	Superviseur de site	Heure-personne	80		
10	Location d'une barrière de rétention de limon pendant six semaines	Montant forfaitaire	1		
11	Temps d'attente sur place	Horaire	16		
Somme totale pour la section A (taxes non comprises)					
Section B – Facultatif					
11	Facultatif : Transport des déblais de dragage jusqu'au lieu de traitement ou d'élimination proposé par l'entrepreneur	Chaque	2		



12	Facultatif : Élimination hors site des matières contaminées de catégorie B	Tonne	2 000		
Total FACULTATIF pour la section B [taxes non comprises]					
Montant total de la soumission (section A + section B) [taxes non comprises]					

**** Les soumissionnaires doivent indiquer un prix pour la section A et la section B. On évaluera les sections A et B pour l'attribution du contrat. Par « facultatif », on entend que le PROPRIÉTAIRE (gouvernement du Canada) peut, à sa discrétion, inclure ou non les travaux prévus dans cette section. Si le PROPRIÉTAIRE choisit de ne pas faire exécuter les travaux de la section B, les déblais de dragage deviendront sa propriété.**

